

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'écologie, du  
développement durable et de l'énergie  
Transports, mer et pêche  
Ministère de l'intérieur

Arrêté du **27 NOV. 2015**

**portant dérogation à l'interdiction de circulation des poids lourds en fin de semaine et les  
jours fériés**

*Publics concernés : entreprises de transport routier de marchandises*

*Objet : autorisation exceptionnelle de circulation pour les véhicules de plus de 7.5 tonnes*

*Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le jour de sa signature*

*Notice : l'arrêté autorise exceptionnellement la circulation des véhicules de plus de 7.5 tonnes affectés au transport routier de marchandises, pour la période du samedi 28 novembre 2015 au dimanche 29 novembre 2015 à midi.*

**La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre de l'intérieur,**

Vu le code de la route, notamment son article R.411-18 ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Considérant les interdictions exceptionnelles de circulation décidées dans le cadre de l'état d'urgence et de l'ouverture de la COP21, du dimanche 29 novembre 2015 midi, au lundi 30 novembre 2015 minuit ;

Considérant le caractère nécessaire des déplacements de véhicules de transport de marchandises pour compenser ces interdictions exceptionnelles ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les interdictions prévues à l'article 1<sup>er</sup> et à l'article 3 de l'arrêté du 2 mars 2015 susvisé pour les véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge, affectés au transport routier de marchandises, sont levées jusqu'au dimanche 29 novembre 2015 à midi.

## Article 2

Le directeur des services de transport au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le délégué à la sécurité et à la circulation routières au ministère de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 NOV. 2015

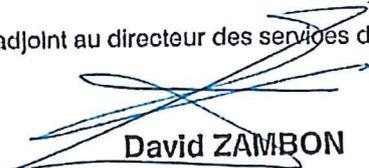
Le ministre de l'intérieur,  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué à la sécurité  
et à la circulation routières*



Emmanuel BARBE

La ministre de l'écologie,  
du développement durable et de l'énergie,  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur des services de transport*

Le directeur adjoint au directeur des services de transport



David ZAMBON